
Conseil communautaire du 28 Novembre 2019

DELIBERATION N° 2019-CC-7S-DIFP-43

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
POUR LE PROJET CAR LAB**

Sainte-Anne, l'an deux mille dix-neuf, le 28 Novembre,
Sur Convocation en date du 22 Novembre 2019
Sous la Présidence de Monsieur Christian BAPTISTE

M. Solaire COCO ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 42

Conseillers présents : 26

Conseillers représentés : 1

PRESENTS : MM. Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER – Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - M. Christian THENARD - Mme Maguy THOMAR - M. Cédric CORNET – Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES – M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN – Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT – M. Raymond PARSHAD - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY – M. Jean-Luc PERIAN.

EXCUSES : MM. Jean-Pierre DUPONT - Jean-Claude PIOCHE – Mmes Paulette LAPIN (Procuration à M. Christian THENARD) - Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN – Mmes Félicienne GANTOIS – Roberte MERI -M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Michelle MAXO - Mme Cynthia DINANE – M. René NOEL.

ABSENTS : Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Diana PERRAN – M. Jean FAHRASMANE.

I. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA DELIBERATION

Dans une logique d'ancrage de sa stratégie de déploiement d'un écosystème numérique innovant sur son territoire et son Plan d'action intitulé « Riviera 3.0 » adopté par délibération du 28 juin 2018, la communauté d'agglomération La Riviera du Levant a initié le projet CAR Lab.

Pour rappel, la stratégie « Riviera 3.0 » a été retenue dans le cadre du contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe signé le 8 Juillet 2019 entre l'État, la Région Guadeloupe, le Département de la Guadeloupe et l'ensemble de ses établissements de coopération intercommunale (EPCI), dont la CARL, en application de la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et du Plan de convergence et de transformation signé le 31 décembre 2018.

Le Car Lab (laboratoire itinérant de fabrication et d'innovation) est un espace modulable, proposant une offre variée telle que :

- Le Laboratoire comprenant un poste d'impression 3D et de découpage vinyle, une machine d'usinage numérique, une découpeuse laser,
- L'Eco-design : atelier consacré à la conception d'objets et de services respectueux de l'environnement par la réparation d'objets,
- Le Smart Art, une galerie sur supports numériques mettant en avant des artistes locaux,
- Une bibliothèque virtuelle entièrement consacrée à l'innovation.
- Des ateliers de vulgarisation des usages du numérique

Le coût prévisionnel total est évalué à 200 000€ HT et sera co-financé par la CARL à hauteur de 40% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 40%, et par l'État à hauteur des 20% restants.

II. TABLEAU DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

Co financeurs	Montants prévisionnels	%
FEDER	80 000€	40%
ETAT	40 000€	20%
Autofinancement CARL	80 000€	40%
Total	200 000€	100%

Ce plan de co-financement prévisionnel a reçu l'avis favorable de la Commission Finances/Ressources Humaines en date du 21 Novembre 2019.

Dans ce contexte, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L.5216-5,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, loi NOTRe,

Vu la délibération n° 2018-CC-5S-DSTIP-37 du 28 juin 2018 validant le plan d'actions de « Riviera 3.0 »,

Vu le Contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe signé le 8 Juillet 2019,

Vu l'avis favorable de la commission financière en date du 21 Novembre 2019,

Considérant que la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant, s'est engagée dans une démarche de transition numérique vers un écosystème numérique Riviera 3.0 comportant divers projets dont le CAR lab.

Considérant que la CARL bénéficiera pour le financement du projet de CAR Lab des apports du FEDER et de l'Etat français,

Considérant qu'il convient pour l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement prévisionnel afférent au projet de CAR Lab ;

Entendu le rapport de Mme la Vice-Présidente Lydie SELLIN et après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

Après en avoir délibéré,

DELIBERE

Article 1 :

Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-après pour la réalisation du projet CAR lab comme suit:

Co financeurs	Montants prévisionnels	%
FEDER	80 000€	40%
ETAT	40 000€	20%
Autofinancement CARL	80 000€	40%
Total	200 000€	100%

Article 2 :

Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Autorise le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

Article 4 :

Monsieur le Président de la CARL et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Sainte-Anne, le 28 Novembre 2019
Pour extrait certifié conforme

P/o Le Président empêché
LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Christian BAPTISTE

